



22/07/2020

La SAFIM vous accompagne GUIDE DES MESURES SANITAIRES

**MARSEILLE
CHANOT**
PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS



Vous avez prévu d'organiser un événement à Marseille Chanot, Palais des Congrès et des Expositions de Marseille.

Dans le contexte de la Covid-19, la SAFIM a mis en place des mesures en s'appuyant sur les textes suivants :

- « **Décrets et arrêtés publiés au Journal Officiel de la République Française** »
- « **Protocole National de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés** »
- « **Référentiel sanitaire de la filière événementielle** » (collectif composé de Coésio, Crealians, France Congrès et Evénements, L'Événement, Synpase, Traiteurs de France et Unimev)
- « **Charte sanitaire Marseille Provence Safe Welcome** » (la démarche de la SAFIM étant ainsi reliée à celle de la chaîne d'accueil touristique : hôtellerie, restauration...).

A la date de publication de ce guide, certaines mesures comme par exemple les éventuelles limitations de jauge en fonction des types d'événements ne figurent pas encore dans les textes. Par ailleurs si certaines bonnes pratiques sont par nature pérennes, d'autres ont un caractère plus temporaire : cette version sera donc amenée à évoluer au cours des prochains mois.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour vous aider à mettre en place les mesures destinées à assurer la sécurité sanitaire de vos parties prenantes : équipes permanentes ou temporaires, prestataires, clients et publics.

En vous remerciant pour votre confiance,
Toute l'équipe de Marseille Chanot – SAFIM



Décret 10/07 : Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

PND : Protocole National de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés, étape 3 du 24/06/2020.

RSFE : Référentiel sanitaire de la filière événementielle » version du 17/06/2020 validé le 26/06/2020.

1.

NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION



MESURES CHANOT

En amont du montage

NETTOYAGE

- **Nettoyage complet avant chaque nouvelle utilisation d'un bâtiment.**
« Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. » (PND Annexe 2 p.15)

DESINFECTION

- **Désinfection des points de contacts corporels avant chaque nouvelle utilisation d'un bâtiment.**
Poignées, barres de tirage, clavier à code, boutons d'ascenseurs, interrupteurs, robinets, chasses, rampes d'escaliers, pupitres orateurs, tables ... (Conformément au PND Annexe 2 p.16)

MESURES DIVERSES

- **Purge des réseaux d'eau potable avant toute nouvelle ouverture.**
« Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture » (PND Annexe 2 p.15 et RSFE p.36)
- **Aération naturelle ou mécanique des locaux avant toute nouvelle ouverture.**
(PND Annexe 2 p.15 et RSFE p.36)
- **Mise à disposition de points de lavage des mains accessible aux livreurs.**
Au niveau de la porte C (accès principal livraisons) et de l'entrepôt du Palais des Congrès (PND Chapitre II p.6 et RSFE p.25)

MESURES CHANOT

Montage et démontage

SANITAIRES

- **Augmentation du nombre de sanitaires ouverts**
Au moins un bloc sanitaire pour 3.500 m² de surface de bâtiment
- **Augmentation de la fréquence des entretiens des sanitaires y compris désinfection des points de contacts corporels**
En phases de montage / démontage 2 passages par jour en phase « IG » puis 4 passages en phase « exposants ». (PND Annexe 2 p.16)

En présence du public

DESINFECTION

- **Intégration de la désinfection des points de contacts corporels dans la prestation "permanence sanitaire »**
Cette permanence est en charge des points de contact corporels du bloc sanitaire : poignées, robinets, chasses, etc. (PND Annexe 2 p.16)

POUBELLES ET TRAITEMENTS DES DECHETS

- **Mise en place de poubelles dédiées pour les masques aux entrées du parc Chanot : A, B et C (PND Chapitre III p.9)**

ENTRETIEN DU LINGE SANITAIRE

- **Lavage des tissus essuie mains à 60° pendant plus de 30 minutes (RSFE p.35)**
La SAFIM est engagée en matière de développement durable (ISO 20 121) : plutôt que de générer des déchets supplémentaires avec des serviettes en papier jetables, nous vous proposons des tissus essuie mains lavables et ré-utilisables

Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, l'organisateur a la possibilité de commander des renforcements de fréquence, etc. *Sur demande.*

MESURES ORGANISATEUR

En présence du public

DESINFECTION

- **Permanence désinfection dédiée à la désinfection des points de contacts corporels** (*PND Annexe 2 p.16 et RSFE p.29*)
Avec possibilité d'extension aux points de contacts situés sur les stands.
En complément de la permanence sanitaire.

POUBELLES ET TRAITEMENT DES DECHETS

- **Poubelles de tri sélectif 4 flux dont 1 dédié aux masques.** (*PND Chapitre III p.9*)

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

2. LES GESTES BARRIÈRES



MESURES CHANOT

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS (PND Chapitre II p.6 et RSFE p.25)

- **Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrées du parc Chanot : A, B et C**
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment** (1 pour 1750 m2 de surface louée)
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Points de lavage des mains dédiés aux personnels de livraison** porte C et entrepôt du Palais des Congrès

MASQUES

- **Equipement de l'ensemble des personnels de la SAFIM et de ses fournisseurs sous-traitants en masques** (RSFE p.34)
L'organisateur ou l'exposant ne pourront pas s'opposer à ce que les personnels SAFIM ou ses fournisseurs sous-traitants portent un masque si la réglementation en vigueur l'impose.
- **Distributeur automatique de masques, de gel hydro alcoolique et de lingettes désinfectantes** (RSFE p.30)
Distributeur de kits de dépannage payants situé à l'entrée du parc Porte A et accessible pendant toutes les phases d'un événement y compris de nuit pendant le montage / démontage

AUTRES MESURES

- **Calage en position ouverte des portes d'entrée** dans les blocs sanitaires et les salles situées à l'intérieur des bâtiments. (PND Annexe 1 p.14)
Pour limiter le gaspillage énergétique, le calage des portes d'entrée dans les bâtiments n'est envisageable que pendant les périodes de mi-saison.

MESURES ORGANISATEUR

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS *(PND Chapitre II p.6 et RSFE p.25)*

- **Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires : entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs, etc.**
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique sur stand.**
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière

MASQUES *(PND Chapitre III p.9 et RSFE p.30)*

- **Vente de masques tissu réutilisables à l'organisateur, pour les participants, exposants, etc.**
En option, possibilité de personnalisation aux couleurs de l'événement

AUTRES MESURES

- **Prestation « prise de température » comprenant personnel formé, thermomètres sans contact, prestation médicale** *(PND Chapitre VI p.12)*
Contrôle des personnes intervenant sur le montage de l'événement (prestataires, exposants, etc.) et/ou les participants, conférenciers, etc.
Cette prestation optionnelle est associée à la présence de personnel médical en mesure de prendre en charge les cas suspects.

3.

DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX





MESURES CHANOT

En amont du montage

DISTANCIATION PHYSIQUE, ADAPTATION DES JAUGES

→ **Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement.**

Les textes disponibles à cette heure définissent un principe général : la distanciation physique.

« Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1 au présent décret et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites «barrières», définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. » (Décret 10/07 titre 1er Art. 1er - I).

« Les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ... sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures. » (Décret 10/07 titre 1er Art. 1er - II).

Ce principe général a été décliné en mesures spécifiques pour les conférences (type L : Décret du 10/07 titre 4 chapitre 5 Art. 45 – III 1° à 3° et RSFE p.21), la restauration (type N : Décret 10/07 titre 4 chapitre 3 Art. 40 – II 1° à 3° et RSFE p.27 et 28) mais pas pour les expositions (type T : RSFE p.21).

La SAFIM a mis à jour un document de synthèse qui récapitule l'ensemble des jauges pour les types L et N et propose des hypothèses de minoration appelées « Jauge distanciée».

Les jauges des différents espaces de Marseille Chanot indiquées dans les fiches techniques, les plans ou les plaquettes commerciales sont dites « normales » : elles ne peuvent plus être exploitées dans le contexte sanitaire actuel, jusqu'à la levée des dispositions.

RÉGULATION DES FLUX

→ **Conseil aux organisateurs pour la mise en place de files d'attente ou de barrières (PND Annexe 1 p.13 et RSFE p.26)**

MESURES CHANOT

Montage et démontage

DISTANCIATION PHYSIQUE, ADAPTATION DES JAUGES

- Montage partiel des chaises et/ou des tables dans les salles de conférence modulables pour respecter la distanciation

RÉDUCTION DE LA CO ACTIVITÉ

- Gestion de la co activité personnels SAFIM et des fournisseurs sous-traitants vs personnels et fournisseurs organisateurs. (RSFE p.9 et 43). La SAFIM fera intervenir ses personnels et sous-traitants en amont et en aval de ceux de l'organisateur. Des plages d'intervention seront définies en accord avec ce dernier.

En présence du public

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Ecrans plexiglas sur les banques accueil (RSFE p.33 et 34)
Prestation limitée aux banques forfaitairement incluses dans les tarifs de location des espaces congrès

RÉGULATION DES FLUX

- Augmentation de la largeur des circulations piétons de la porte A au Grand Palais. Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules

ISOLEMENT

- Salle dédiée à l'isolement des cas suspects, accessible 24h/24 (RSFE p.39). Salle équipée du matériel permettant la prise en charge d'un cas suspect (PND Chapitre V p.11)

MESURES ORGANISATEUR

RÉGULATION DES FLUX *(PND Annexe 1 p.13 et RSFE p.26)*

- Marquage au sol
- **Dispositif de comptage du public en temps réel, permettant de garantir le respect à l'instant T d'une jauge.**
Possibilité d'affichage de la jauge sur des écrans visibles du public.

4.

ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ

MESURES CHANOT

ORGANISATION SAFIM

→ **Désignation d'un référent risques sanitaires au sein des équipes de la SAFIM**

Le référent SAFIM est en charge de coordonner l'ensemble des mesures, avec le soutien de la responsable qualité. L'organisateur devra de son côté désigner son propre référent risques sanitaires. (PND Chapitre I p.3 et RSFE p.22).

CERTIFICATION ISO 20121

→ **Adaptation du référentiel ISO 20 121**

L'ensemble des mesures listées dans ce guide sont en cohérence avec la certification ISO 20 121 de la SAFIM. Les retours d'expérience et la logique d'amélioration continue sont élargis aux risques sanitaires. (RSFE p.22)

REFERENTIEL SANITAIRE SAFIM - LABELLISATION

→ **Protocole d'évaluation de la mise en œuvre des mesures décrites dans ce guide**

→ **Référentiel de labellisation des mesures visant à assurer la santé et la sécurité des publics.**

Ce référentiel est accompagné d'une grille d'audit.

→ **Mise en place de points de contrôle et d'audits périodiques réalisés par l'organisme de certification, partenaire de la SAFIM**

La SAFIM fait auditer ses propres mesures pour ses deux métiers : gestionnaire de site et organisateur d'événements (Foire ...).

MESURES CHANOT

ACCOMPAGNEMENT SAFIM

- **Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, la SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur.**

Le référent risques sanitaires de l'organisateur (RSFE p.22) pourra compter sur l'assistance de la SAFIM pour évaluer les risques inhérents à chacun et définir les moyens de prévention adaptés (RSFE p.47) ou encore s'appuyer sur ses retours d'expérience pour la mise en place de mesures préventives et correctives pendant la manifestation.

- **Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement (RSFE p.42)**

La SAFIM organise également une séquence d'information de ses personnels d'exploitation et de ses prestataires chaque 15 jours.

MESURES ORGANISATEUR

REFERENTIEL SANITAIRE SAFIM - LABELLISATION

- **Prestation « audit » réalisée par l'organisme de certification indépendant de façon à pouvoir certifier le respect des mesures prévues par le référentiel.**

Les organisateurs ou exposants qui le souhaitent peuvent souscrire une prestation d'audit spécifique à leur événement ou à leur stand.

5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION





MESURES CHANOT

SIGNALÉTIQUE (RSFE p.23)

- Affichage des gestes barrières aux entrées de Chanot A, B, C et sur les écrans plein jour
- Affichage des consignes relatives au lavage de mains dans les blocs sanitaires
- Affichage de la limitation de la capacité des ascenseurs (incluant priorité PMR)
- Affichage de la limitation de la capacité des salles
- Affichage de la position des distributeurs de gel hydro alcoolique sur les totems signalétique extérieurs

*Toute la signalétique mise en place par le parc est basée sur des pictogrammes compréhensibles par tous.
Le cas échéant les textes sont en français et en anglais.*

COMMUNICATION

- Diffusion de messages pré enregistrés de prévention via la sonorisation générale des bâtiments ou des salles de conférences
L'utilisation de la sonorisation générale pour d'autres usages reste soumise aux conditions habituelles.

MESURES ORGANISATEUR

SIGNALÉTIQUE (RSFE p.23)

- Affichage des mesures spécifiques à l'événement aux portes d'entrées des bâtiments.
- Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.

Par ex : respecter une distance de 1m / sens de circulation / port du masque...

6. FORMATION



MESURES CHANOT

FORMATION (PND Chapitre I p.3 et RSFE p. 8 et 9)

- **Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP et des fournisseurs sous-traitants**
Formation en amont de la manifestation sur les gestes barrières, les spécificités du site et les procédures en cas de découverte de cas suspect. etc.
- **Formation de l'ensemble du personnel SAFIM et des fournisseurs sous-traitants sur la COVID-19, les gestes barrières et mesures de précaution à adopter.**
- **Plateforme d'apprentissage en ligne** permettant aux personnels d'acquérir les notions nécessaires avant leur arrivée sur le parc Chanot.
*Parcours tracés et valorisés par délivrance de diplômes individuels attestant de l'acquisition des notions requises.
Vérification des connaissances des nouveaux collaborateurs en amont de leur première venue sur le parc Chanot.
Possibilité pour chaque personne formée de retourner à son gré sur la plateforme.*



**GEL HYDRO-ALCOOLIQUE
POUR L'ANTISEPTIE DES MAINS**
ANTISEPTIQUE

Concentration en substance active exprimée en VV : Ethanol 65%

Mode d'emploi: Remplir le volume d'une main avec le gel et frotter toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que le geste soit séché.

Précautions d'emploi: Pour application cutanée uniquement, éviter tout contact avec les yeux, maintenir hors de portée des enfants.

Ingrédients: alcool, eau (water), glycerin, hydroxyethyl acrylate, sodium isopropylmethyl laurate copolymer.

5L

CORANIA
S.P.A.

41 01 98 17000 0 Article 10000 000000

7.

SYNTHESE

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR	COMMENTAIRE
1. NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION					
Nettoyage	Nettoyage avant utilisation	4	•		
	Désinfection points contact avant montage	4	•		
Désinfection	Permanence sanitaire – intégration désinfection points de contact corporel	5	•		
	Permanence désinfection points de contact en présence du public	6		•	
Mesures diverses	Point d'accès lavage des mains livraisons	4	•		
	Purge réseau d'eau potable	4	•		
	Aération des locaux	4	•		
Sanitaires	Ouverture de sanitaire supplémentaire en montage et démontage	5	•		
	Augmentation de la fréquence des entretiens sanitaires en montage et démontage	5	•		
Poubelles et traitement des déchets	Poubelles dédiées aux masques aux entrées du parc Chanot	5	•		
	Poubelles de tri sélectif 4 flux dont un flux spécifique masques	6		•	
Entretien du linge sanitaire	Lavage tissus essuie mains à 60°C pendant 30 minutes	6	•		

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR	COMMENTAIRE
2. GESTES BARRIÈRES					
Lavage et désinfection des mains	Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrée du parc Chanot	9	•		
	Point d'accès lavage des mains livraisons	9	•		
	Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment	9	•		
	Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires (entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs ... ou sur stand)	10		•	
Masques	Equiper le personnel de la SAFIM et de ses fournisseurs sous-traitants en masques non personnalisés	9	•		
	Distributeur automatique payant de masques, de gel hydro alcoolique et de lingettes désinfectantes	9	•		
	Vente de masques tissu ré utilisables à l'organisateur, pour les participants, exposants	10		•	
Autres mesures	Calage en position ouverte des portes d'entrée dans les blocs sanitaires et les salles situées à l'intérieur des bâtiments	9	•		
	Prestation « prise de température »	10		•	Optionnel
3. DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX					
Distanciation physique, adaptation des jauges	Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement	13	•		
	Montage partiel des chaises et/ou tables	14	•		
	Ecrans plexiglas sur les banques accueil	14	•		
Régulation des flux	Conseil SAFIM utilisation file d'attente et barrière	13	•		
	Augmentation de la largeur des circulations piétons Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules	14	•		
	Marquage au sol	15		•	Optionnel
	Dispositif de comptage du public en temps réel	15		•	Optionnel
Réduction de la coactivité	Gestion de la co activité personnels SAFIM et des fournisseurs sous-traitants vs personnels et fournisseurs organisateurs	14	•		
Isolement	Salle dédiée à l'isolement des cas suspects, accessible 24h/24	14	•		

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR	COMMENTAIRE
4. ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ					
Référent risque sanitaire	Désignation d'un référent risques sanitaires au sein des équipes	17	•	•	
Certification ISO 20 121	Adaptation du référentiel qualité ISO 20 121	17	•		
Référentiel sanitaire SAFIM - Labellisation	Protocole d'évaluation de la réalisation des prestations sanitaires SAFIM	17	•		
	Rédaction d'un référentiel de labellisation visant à assurer la santé et la sécurité des publics	17	•		
	Audits périodiques de la SAFIM réalisés par l'organisme de certification indépendant Bureau Veritas	18	•		
	Prestation « audit » réalisée par l'organisme de certification indépendant Bureau Veritas de façon à pouvoir certifier le respect des mesures prévues par le référentiel	18		•	Optionnel
Accompagnement SAFIM	SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur	18	•		
	Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement	18	•		
5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION					
Signalétique	Affichage : - des gestes barrières aux entrées du parc Chanot et sur les écrans plein jour - des consignes relatives au lavage de mains dans les blocs sanitaires - de la limitation de la capacité des ascenseurs (incluant priorité PMR) - de la limitation de la capacité des salles - de la position des distributeurs de gel hydro alcoolique sur les totems signalétique extérieurs	21	•		
	Affichage des mesures spécifiques à l'événement	21		•	Optionnel
	Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.	21		•	Optionnel
Communication	Diffusion de messages pré enregistrés de prévention via la sonorisation générale des bâtiments ou des salles de conférences	21	•		
6. FORMATION					
Formation	Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP et des fournisseurs sous-traitants	23	•		
	Formation de l'ensemble du personnel SAFIM et des fournisseurs sous-traitants sur la COVID-19,	23	•		
	Plateforme d'apprentissage en ligne	23	•		



**MARSEILLE
CHANOT** 
PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS

#MarseilleChanot

Tél. : +33 (0)4 91 76 90 60 - commercial@safim.com
www.marseille-chanot.com



22/07/2020